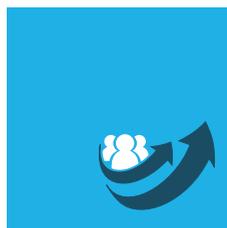
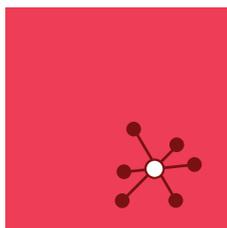
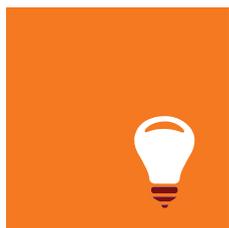




## Plan d'investissement pour l'Europe

Le plan d'investissement pour l'Europe a pour but de dynamiser les investissements à l'appui de projets stratégiques dans l'ensemble de l'UE. Il permettra de débloquer au moins 315 milliards d'EUR d'investissements au cours des trois prochaines années.





## Enrayer le déficit d'investissements

La crise économique et financière mondiale a entravé des investissements essentiels en faveur des infrastructures, de l'innovation et du secteur privé. Actuellement, les investissements en Europe se situent 15 % en deçà de leur niveau d'avant la crise. L'Europe doit combler ce manque d'investissements pour se remettre de la crise et renforcer sa compétitivité mondiale.

Le déficit d'investissements que connaît l'Europe met en évidence des carences du marché et une moindre capacité de prise de risques chez les investisseurs.

Des liquidités sont disponibles, mais bon nombre de projets ne réussissent pas à obtenir un financement adéquat. Les investisseurs manquent de confiance en raison de l'instabilité économique conjuguée à des incertitudes liées à la réglementation et à d'autres aspects. Par conséquent, alors que les conditions d'investissement sont réunies, les fonds n'arrivent pas jusqu'aux projets économiquement viables.

## La Commission européenne a proposé trois solutions à ces problèmes :

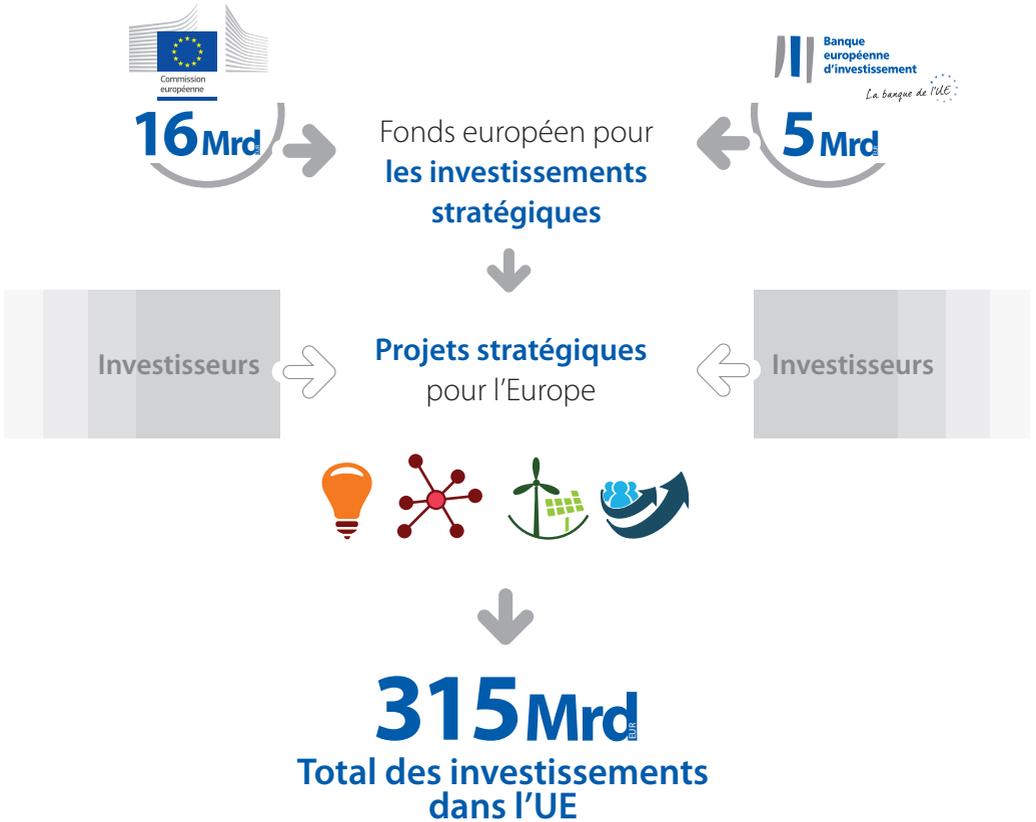
la réalisation de réformes réglementaires et structurelles pour éliminer les goulets d'étranglement et garantir un environnement propice aux investissements ;

la création du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, pour pallier les défaillances du marché en matière de prise de risques, lesquelles freinent les investissements ;

l'ouverture d'un guichet unique d'assistance technique et de services de conseil pour la préparation et la mise en œuvre des projets, l'utilisation des instruments financiers et le renforcement des capacités.



## Fonds européen pour les investissements stratégiques



Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) a vocation à débloquer des investissements :

### en remédiant aux lacunes du marché

En assumant une partie des risques, la BEI peut aider à accroître la propension des promoteurs de projets à investir. Elle accordera des prêts et d'autres produits financiers partiellement couverts par une garantie budgétaire de l'UE.

### en mobilisant des capitaux privés

Étant donné l'abondance de liquidités sur le marché, les projets solides et les produits financiers absorbant les risques seront en mesure d'attirer davantage de ressources, en particulier de la part d'investisseurs privés.

Le FEIS sera intégré dans le Groupe BEI et les projets qu'il soutiendra respecteront le cycle habituel des projets et les règles de gouvernance en vigueur à la BEI.



## Secteurs clés

Dans le contexte de l'appui du FEIS, le Groupe BEI apportera des financements à des projets économiquement viables dans des domaines où il induira une valeur ajoutée et il soutiendra notamment des projets qui présentent un profil de risque plus élevé que celui du portefeuille habituel de la BEI. Il concentrera ses efforts sur des secteurs d'importance cruciale dans lesquels le Groupe BEI possède un savoir-faire avéré et les moyens d'exercer une influence positive sur l'économie européenne :

**les infrastructures stratégiques**  
(réseaux numériques,  
transports et énergie) ;



la valorisation des **énergies renouvelables** et de l'efficacité  
énergétique ;



les projets liés à l'**environnement**,  
à l'aménagement urbain et au  
développement social ;



l'éducation et la formation, la  
recherche-développement et  
l'**innovation** ;



le soutien aux PME et aux ETI.



\* Ce soutien est apporté par l'intermédiaire de la BEI et du FEI dans les deux cas.

## Instruments

Prêts

Garanties

Produits de rehaussement de crédit pour  
stimuler les financements recourant aux  
marchés des capitaux

Produits assimilables à des prises de  
participation, y compris ceux assortis  
de risques liés à la technologie, à la  
demande ou à la réglementation

## Qui peut solliciter une intervention du FEIS ?

- Des entreprises de toute dimension, notamment des PME (jusqu'à 250 salariés) et des ETI (jusqu'à 3 000 salariés)
- Des services collectifs
- Des établissements publics
- Des banques nationales de développement ou d'autres établissements bancaires accordant des prêts intermédiés
- Des plateformes d'investissement sur mesure





## Pour bénéficier du FEIS, les projets doivent :

être solides d'un point de vue commercial et viables sur les plans économique et technique ;

contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE ainsi qu'à la croissance durable et à l'emploi ;

être suffisamment aboutis pour être bancables ;

être tarifés à la mesure du risque encouru.

## Fonctionnement

Toutes les opérations au titre du FEIS seront mises en œuvre dans le cadre des structures existantes du Groupe BEI (Banque et FEI). Conformément à la procédure habituelle, elles seront soumises à un audit préalable des services de la BEI et à l'approbation de ses instances dirigeantes. La Banque pourra ainsi entamer ses opérations rapidement et mettre son savoir-faire et son expérience au service des projets concernés.

## Quand le FEIS commencera-t-il à produire des effets ?

Le FEIS sera lancé dès que le processus législatif engagé pour l'adoption du règlement de l'UE qui l'instituera sera terminé, ce qui est actuellement prévu d'ici à la mi-2015. Entre-temps, la BEI utilisera le capital existant pour commencer à préfinancer des opérations.





## Un partenariat stratégique entre la BEI et la Commission européenne

Le FEIS est un partenariat stratégique entre la Commission européenne et la BEI, mis en œuvre par le Groupe BEI (Banque et FEI), pour combler les failles du marché en aidant à réduire les risques inhérents aux projets afin d'encourager davantage d'investissements.

La BEI contribuera à hauteur de 5 milliards d'EUR à la nouvelle initiative, parallèlement à une garantie de 16 milliards d'EUR provenant du budget de l'UE. Le FEIS pourra ainsi débloquer au moins 315 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires au cours des trois prochaines années.

### Retombées attendues

Selon les estimations de la Commission européenne, considérées dans leur ensemble, les mesures proposées pourraient apporter au PIB de l'UE de 330 à 410 milliards d'EUR supplémentaires au cours des trois prochaines années et engendrer la création de 1,3 million d'emplois nouveaux.





## Plateforme européenne de conseil en investissement

La plateforme européenne de conseil en investissement sera établie en tant qu'initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI pour aider à renforcer et à accélérer les investissements. Elle permettra une meilleure coordination des conseils fournis pour préparer les projets et pour optimiser l'accès à leur financement. Prenant la forme d'un guichet unique donnant accès à toutes les sources existantes de conseil en investissement, cette plateforme européenne rassemblera l'expertise actuellement diffusée dans le contexte de diverses initiatives.

## Elle proposera les services suivants :

préparation et mise en œuvre des projets ;

utilisation des instruments financiers ;

renforcement des capacités ;

soutien pour la conception de PPP ;

structuration financière dans le domaine de l'innovation.





**Groupe  
Banque européenne  
d'investissement**

### **Banque européenne d'investissement**

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1

✉ +352 437704

[www.bei.org](http://www.bei.org) – [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

### **Fonds européen d'investissement**

37B, avenue J.F. Kennedy

L-2968 Luxembourg

☎ +352 2485-1

☎ +352 2485-81200

[www.eif.org](http://www.eif.org) – [info@eif.org](mailto:info@eif.org)